



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



Numéro de publication: **0 423 047 A1**

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro de dépôt: **90430019.1**

Int. Cl.⁵: **G09F 15/00**

Date de dépôt: **05.10.90**

Priorité: **11.10.89 FR 8913710**

Date de publication de la demande:
17.04.91 Bulletin 91/16

Etats contractants désignés:
BE CH DE ES GB IT LI LU NL

Demandeur: **ONET Société Anonyme**
Traverse de Pomègues
F-13008 Marseille(FR)

Inventeur: **Soupert, Jean-Louis**
43 Boulevard National
F-13001 Marseille(FR)
Inventeur: **Poujon, Joel**
9 rue Alphonse Tavan
F-13009 Marseille(FR)

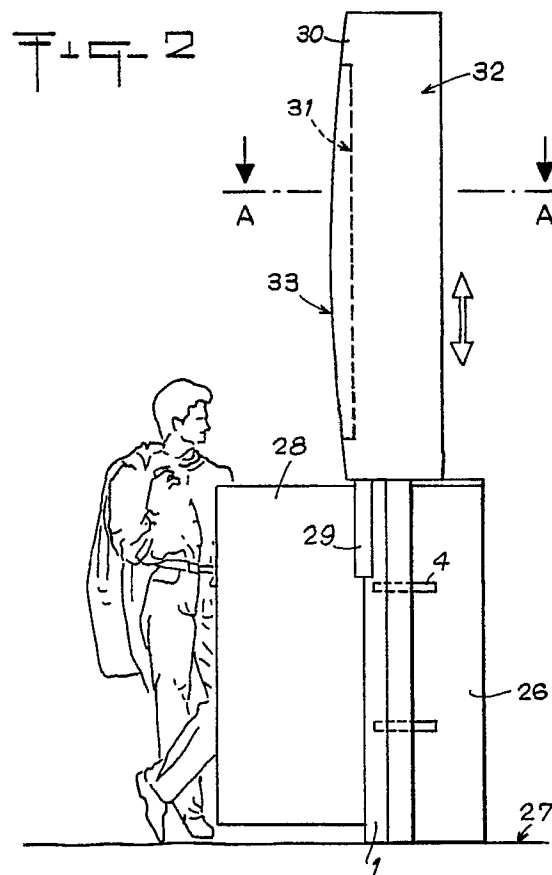
Mandataire: **Moretti, René et al**
c/o Cabinet BEAU DE LOMENIE
"Prado-Mermoz" 232, Avenue du Prado
F-13008 Marseille(FR)

Procédé et dispositifs d'habillage d'armoires électriques situées sur la voie publique.

La présente invention porte sur un dispositif d'habillage d'armoire électrique (26) située sur la voie publique de type comportant des portes (28) d'accès, frontales ou latérales, et comportant des équipements sur lequel seul un personnel autorisé peut intervenir.

Le dispositif comprend :

- deux supports (4) fixes disposés de part et d'autre de la face où se trouvent lesdites portes d'accès (28) ;
- tout système télescopique fixé sur ces supports (4), compensé et permettant un mouvement vertical ;
- un cadre mobile (29) solidaire de ce système télescopique doté d'un moyen de verrouillage et placé en avant de l'armoire (26) ;
- et un panneau mobile (30) fixé sur ce cadre (29) dont la forme enveloppe en grande partie celle de ladite armoire, ainsi que les éléments précédents quand ledit cadre est en position basse et qui dégage les dites portes (28) quand il est mis en position haute par les personnes autorisées, grâce audit système télescopique.



EP 0 423 047 A1

PROCÉDÉ ET DISPOSITIFS D'HABILLAGE D'ARMOIRES ÉLECTRIQUES SITUÉES SUR LA VOIE PUBLIQUE

La présente invention a pour objet un procédé et dispositifs d'habillage d'armoires électriques situées sur la voie publique.

Le secteur technique de l'invention est la fabrication de cadres et de mécanisme support de panneaux permettant d'habiller de camoufler un volume ou un objet que l'on veut mettre hors de portée d'un public non autorisé, tout en permettant l'accès au personnel autorisé.

Une des applications principales de l'invention est l'habillage d'armoires électriques telles que celles des feux de signalisation, de raccordement des lignes de télécommunication ou d'électricité..., pour soustraire ces armoires à un affichage dit sauvage directement sur leur surface et leur porte d'accès, et contrôler ainsi des surfaces d'affichage libre.

Il est connu en effet que de nombreux organismes. Sociétés, personnes, Associations... profitent de toute surface disponible et visible du grand public, donc sur la voie publique pour y apposer des affiches publicitaires ou de propagande sans avoir à louer ou à payer une taxe d'utilisation.

Une cible privilégiée pour cet affichage que l'on peut qualifier de sauvage, est justement la surface des armoires électriques citées ci-dessus dont les portes et le carénage sont en général plans lisses et à la hauteur des yeux du public : si cet affichage non contrôlé peut demeurer sur d'autres surfaces telles que des murs avant d'être nettoyés, il est nécessaire de l'enlever au fur et à mesure sur ces armoires pour en permettre l'accès pour l'ouverture des portes souvent bloquées par ces affiches.

Par ailleurs, chaque municipalité est tenue, tout au moins en France, d'offrir, justement pour essayer de limiter cet affichage sauvage, un minimum de surface dit d'affichage libre contrôlé et laissé à la disposition de tout utilisateur sans contre partie financière ou autorisation.

Pour répondre au premier problème ou au second, diverses solutions existent et sont proposées par des fabricants ou Sociétés de Services. On peut citer par exemple les panneaux fixes disposés un peu partout sur les murs des bâtiments publics ou de leur enceinte qui sont nettoyés ou remplacés de temps en temps et qui sont assez inesthétiques par eux-mêmes et par leur défiguration du mur où ils sont accolés ; de plus leur remplacement n'est pas très aisé et leur nettoyage sur place est difficile, salissant et nécessitant des moyens lourds et coûteux.

Par ailleurs, des fabricants d'armoires électriques proposent des armoires dont la face avant et/ou arrière est d'un seul tenant et comporte une surface décalée du bord de la porte qui permet soit

un affichage payant, protégé ou non par une vitre articulée, et fermée, soit un affichage "contrôlé".

Cependant, en cas de débordement de celui-ci en dehors du cadre prévu, on en revient au problème précédent et ce n'est pas de toute façon applicable aux armoires existantes.

D'autres fabricants disposent sur la surface de leurs armoires des cannelures ou profilés rendant l'affichage plus difficile.

Il existe également, par ailleurs, de nombreux systèmes d'affichage soit indépendants soit intégrés à des objets mobiles ou à des mobiliers urbains ayant une destination spécifique, tels que les abris d'attente pour les passages des cars ou des bus ; les cabinets d'aisance pour hommes ou pour animaux, tel que celui décrit dans le brevet FR 26 12536 déposé le 19 Mars 1987 par MM. LAFUENTE et trois autres inventeurs ; les chariots porte achats etc ; mais aucun de ces systèmes n'est adaptable après coup et ne répond au problème spécifique des armoires électriques situées sur la voie publique et qui doivent restés accessibles.

En effet, le problème posé est de pouvoir camoufler le mieux possible la totalité de l'armoire pour éviter tout débordement d'affichage de sa surface, d'offrir alors une surface externe accessible qui peut être décorative en elle-même ou permettre un affichage contrôlé, libre ou non, de permettre malgré cet habillage l'accessibilité de l'armoire aux seules personnes autorisées et de pouvoir nettoyer facilement et avec efficacité ladite surface si nécessaire.

Une solution au problème posé est un procédé d'habillage d'armoires électriques situées sur la voie publique de type comportant des portes d'accès frontales ou latérales et contenant des équipements sur lesquels seul un personnel autorisé peut intervenir ; suivant le procédé de l'invention,

- on fixe sur tout support apte à les recevoir et à résister aux efforts que peut provoquer l'application du présent procédé, au moins deux supports disposés de part et d'autre de la face ou se trouvent lesdites portes d'accès ;

- on dispose sur ces supports tout système télescopique compensé permettant un mouvement vertical à l'avant de l'armoire d'un cadre, entre une position basse où il peut être verrouillé et une position haute ;

- on fixe sur ce cadre un panneau démontable dont la forme enveloppe et cache en grande partie celle de ladite armoire, les supports et le système télescopique quand ledit cadre est en position basse ;

- on dégage les portes d'accès en amenant ledit panneau et le cadre alors déverrouillé par une personne autorisée en position haute sans effort et

ladite personne peut intervenir dans ladite armoire ;
 - on démonte du cadre et on change ledit panneau chaque fois c'est nécessaire tel que pour le nettoyage ;

Dans un procédé préférentiel, on fixe sur les supports des montants verticaux fixes à profil semi-fermé d'une hauteur supérieure à celle de l'armoire comportant chacun deux faces perpendiculaires, de telle façon que l'une des faces de l'un est parallèle à celle équivalente de l'autre et que la deuxième face de l'un est dans le même plan que son homologue de l'autre ;

- on fait glisser verticalement le long de ces montants ledit cadre mobile équipé du système de verrouillage, et de galets pouvant rouler sur les deux dites faces de chaque montant et guidant ledit cadre dans son mouvement vertical, réalisant ainsi ledit système télescopique ;

- on installe à la partie supérieure de chacun desdits montants des poulies de renvoi supportant un câble, relié d'un côté à audit cadre mobile et de l'autre côté un contrepoids extérieur audit profil.

Une autre solution au problème posé est un dispositif d'habillage d'armoire électrique située sur la voie publique de type comportant des portes d'accès frontales ou latérales, et comportant des équipements sur lequel seul un personnel autorisé peut intervenir ; le dispositif suivant l'invention comprend :

- deux supports fixes disposés de part et d'autre de la face où se trouvent lesdites portes d'accès ;
 - tout système télescopique fixé sur ces supports, compensé et permettant un mouvement vertical ;
 - un cadre mobile solidaire de ce système télescopique doté d'un moyen de verrouillage et placé en avant de l'armoire ;
 - et un panneau mobile fixé sur ce cadre dont la forme enveloppe en grande partie celle de ladite armoire, ainsi que les éléments précédents quand ledit cadre est en position basse et qui dégage les dites portes, quand il est mis en position haute par les personnes autorisées, grâce audit système télescopique.

Le résultat est de nouveaux procédés et dispositifs d'habillage d'armoires électriques situées sur la voie publique. Ces systèmes apportent de nombreux avantages par rapport aux solutions actuelles.

En effet, on peut les utiliser même sur les armoires existantes déjà installées et, suivant le mode de fixation retenu, il n'est pas nécessaire d'ouvrir l'armoire pour les mettre en place, garantissant au gestionnaire de celle-ci l'intégralité des composants internes. Ces systèmes peuvent être aussi proposés et installés en même temps que les armoires qu'ils doivent cacher.

On peut donc utiliser ces dispositifs sur tout type d'armoire, et de toute forme, et surtout sur

celles dont la face avant et plate et ouvrante.

Le panneau mobile camoufle totalement les portes qui sont ainsi protégées contre le vandalisme, les chocs et l'affichage sauvage. Ce panneau peut en outre être utilisé soit pour faire décoration par lui-même, soit pour permettre l'affichage libre et/ou contrôlé, soit pour recevoir des affiches publicitaires ou des informations telles que par exemple celles des municipalités qui peuvent en outre y apposer leur sigle.

En effet, de plus les dispositifs suivant l'invention en particulier les panneaux peuvent être grâce à leur modularité, personnalisés suivant les utilisations, les lieux et les désirs des gestionnaires.

Dans une variante préférentielle le panneau est amovible facilement, ce qui permet d'une part son nettoyage dans un lieu spécialisé où l'on peut par exemple l'immerger complètement et d'autre part de le remplacer immédiatement par un autre déjà prêt, tout en personnalisant ces panneaux à la demande du client.

La manoeuvre verticale du cadre et du panneau permet l'accessibilité totale à l'armoire, et sans effort grâce au système télescopique compensé.

Dans une réalisation préférentielle, un double système de manoeuvre et de verrouillage permet l'usage de la mobilité des cadres d'une part, et du démontage du panneau d'autre part, par des personnes autorisées différentes.

Dans le dispositif suivant, nous décrivons un exemple de réalisation des procédés et des dispositifs suivant l'invention, mais d'autres réalisations peuvent être envisagées dans le cadre de celle-ci : les dessins, figures et descriptif n'ont aucun caractère limitatif.

La figure 1 est une vue perspective du dispositif installé en position basse sur une armoire.

La figure 2 est une vue de profil du dispositif en position haute.

La figure 3 est une vue de dessus en coupe horizontale du dispositif.

La figure 4 est une vue éclatée des pièces du dispositif.

La figure 1 est une vue perspective du dispositif installé en position basse sur une armoire électrique 26 située sur la voie publique tel qu'un trottoir 27 ou la rue elle-même. L'armoire est ainsi entièrement camouflée à la vue directe des passants, sauf bien sûr sa partie arrière qui est du reste souvent adossée à un mur et en certains cas comme ici sa partie inférieure dans d'autres modes de réalisation, le panneau 30 constituant la partie principale visible du dispositif et seul accessible en position basse, peut descendre jusqu'au sol 27 ; si l'armoire n'est pas adossée à un mur, il peut être rajouté une structure arrière fixe assurant la conduite de l'habillage avec le grand panneau, celui-ci est

en position basse.

Dans la présente réalisation, on distingue également des montants verticaux 1 fixes qui servent de glissières au panneau 30 tel que décrit ci-après : ces montants peuvent être fixés par des supports à l'armoire elle-même 26 si la structure de celle-ci le permet, sinon ces montants peuvent être fixés sur des pieds ancrés alors dans le sol de part et d'autre de l'armoire et ayant une forme permettant l'accessibilité à toute porte frontale ou/et latérale : ceci peut être le cas par exemple quand l'armoire est en polyester et étroite.

La face avant du panneau peut comporter une surface 31 plane et légèrement en arrière des bords 32 constituant également les côtés du panneau 30, afin de permettre un affichage libre contrôlé sur cette surface accessible ou tout autre usage de décoration, d'information...

On peut noter que pour certaines applications, les dispositifs suivant l'invention peuvent être utilisés en sens inverse et sans la présence des armoires qu'ils doivent camoufler, afin de pouvoir disposer de panneaux d'affichage mobiles verticalement sur lesquels on peut coller aisément une affiche quand il est en position basse et sans brosse à rallonge ; on peut changer aussi le panneau lui-même dans cette position ; puis en le relevant on le met hors de portée du vandalisme et en hauteur à meilleure vue du grand public.

La figure 2 est une vue de profil du dispositif tel que représenté dans la figure 1 en position haute : le panneau 30 est relevé d'une hauteur suffisante pour dégager la face avant de l'armoire 26 et permettre l'ouverture des portes 28. Pour permettre ce mouvement de translation verticale, le panneau 30 est monté de préférence sur un cadre 29 dont on voit ici la partie inférieure, lequel cadre est associé à tout système télescopique compensé et fixé par tout support 4 à l'armoire 26 ou au sol 27 : ce système télescopique peut être un parallélépipède déformable comportant sur chaque côté deux bras articulés parallèles dont une extrémité est relié au support et l'autre au cadre avec un système à ressort d'un rappel. Dans un autre mode de réalisation préférentielle tel que représenté ici, ce sont des montants verticaux 1 qui sont fixés sur les supports 4 et qui font office de glissières à des galets solidaires dudit cadre tel que décrit dans les figures 3 et 4.

De préférence chaque fois que cela est possible, lesdits supports fixe 4 sont fixés directement sur l'armoire 26, et ledit panneau mobile 30 est démontable et verrouillable facilement par tout système connu sur ledit cadre 29 afin de pouvoir l'enlever et le remplacer à la demande.

Dans un autre mode de réalisation, lesdits supports 4 sont alors fixés sur le sol 27 de part et d'autre de l'armoire 26 et ayant alors la forme par

exemple d'un "C" ou d'un "L" dont la traverse horizontale inférieure est fixée au sol et les autres traverses recevant le cadre 29 ont une forme permettant l'accès à des portes latérales éventuelles.

Dans tous les cas, ces supports 4 et la structure des montants et du cadre doivent supporter tous les efforts subis par le panneau surtout en position haute, tel que la poussée du vent.

Comme on le voit également sur la figure 3, le panneau 30 a une surface avant 33 en forme de courbe concave dans les plans vertical et horizontal et les côtés latéraux 32 revenant sur les côtés de ladite armoire.

La face avant 33 peut également comporter une surface plane 31 comme décrit dans la figure 1.

La figure 3 est une vue de dessus en coupe horizontale suivant le plan AA de la figure 2, du dispositif suivant les figures précédentes et éclatées dans la figure 4 suivante mais qui n'est donc qu'un exemple de réalisation suivant l'invention.

Le panneau 30 mobile qui est de préférence démontable du cadre 29 comporte au moins une surface inférieure en forme de "U" de telle façon que posé sur le sol ce panneau soit verticalement stable par lui-même, ce qui facilite les opérations de manutention lors de son démontage pour être échangé avec un autre. Préférentiellement c'est la forme générale du panneau tel que représenté ici qui a cette forme en "U" dont les deux côtés sont les bords latéraux 32 qui font éventuellement même caisson pour rigidifier l'ensemble, et la branche centrale et la face avant du panneau : dans un autre mode de réalisation les deux bords 32 peuvent être légèrement ouverts afin de permettre d'encastrer les uns dans les autres plusieurs panneaux et gagner de la place en stockage.

Dans notre exemple de réalisation, les montants verticaux 1₁ et 1₂ sont à profil semi fermé d'une hauteur supérieure à celle de l'armoire pour permettre le dégagement complet du panneau 30 en position haute au-dessus de celle-ci et comportant chacun deux faces perpendiculaires de telle façon que l'une des faces de l'un est parallèle à celle équivalente de l'autre, et que la deuxième face de l'un est dans le même plan que son homologue de l'autre.

Le cadre 29 est constitué lui-même de montants latéraux verticaux 5 et d'entretoise horizontale faisant traverse 8 : les montants verticaux 5 comportent des galets sur roulettes 10 pouvant rouler sur les deux dites faces de chaque montant 1 de telle façon que ledit cadre est guidé dans son mouvement vertical et immobilisé dans les deux autres directions ; des poulies 20 de renvoi supportent un câble 25 relié d'un côté au cadre mobile 29 et de l'autre côté à un contrepoids 23 extérieur au dit profil.

Ces poulies 20 sont fixées en partie haute des montants fixes 1.

Parmi les galets certains 10 sont en couple, dont au moins deux de chaque côté du cadre, et pincement entre eux les surfaces des montants 1 qui sont dans le même plan vertical frontal : l'un d'entre eux est alors réglable par un excentrique pour l'installation et le réglage.

Les autres galets 11, dont au moins 1 par côté, sont perpendiculaires aux précédents et roulent sur les faces des montants 1 qui sont parallèles entre elles et dans des plans verticaux latéraux.

Afin de mieux les guider et les protéger, lesdits contrepoids 23 assurant la compensation des systèmes télescopiques ainsi réalisés, peuvent coulisser verticalement dans des guides fermés 2 fixés en arrière et contre lesdits montants 1.

Dans cet exemple, les supports 4 sont fixés directement aux parois latérales de l'armoire 26, soit par perçage et boulons, soit par rivetage par l'extérieur sans ouvrir celle-ci, soit par double cornière. D'autres méthodes peuvent être utilisées pour s'adapter à tout type d'armoires.

Les montants verticaux 1 sont ensuite fixés par boulons de préférence à ces montants 4 avec les pièces de liaison éventuelle pour compenser les différences d'écartement possible.

La figure 4 est une vue éclatée des pièces du dispositif présentées précédemment. On retrouve un des montants verticaux 1 en forme de "C", sur les faces duquel sont guidés et roulent les galets et 11 du cadre mobile dont certains 10₁ et 11₁ sont réglables : ceux-ci sont montés sur des axes solidaires des montants 5 verticaux du cadre ici en forme de "Z".

Ces montants 5 sont reliés entre eux par une traverse inférieure 6 et une traverse supérieure 8 grâce par exemple à des équerres de montage 9. Chaque montant vertical 1 comporte, à sa face arrière et fixé par une cornière 3 de liaison, un guide fermé 2 pour le contrepoids 23 relié par un câble 25 à une attache 21 fixé sur le cadre mobile : le câble passe à la partie supérieure du montant 1 et du guide 2 dans deux poulies de renvoi 20 ; les pièces sont recouvertes par des bouchons 22 à la partie supérieure.

Afin de faciliter les courses de translation du cadre mobile et du contrepoids, et limiter les risques de coincements et les jeux, un certain nombre de cales peuvent être disposées sur le fin de parcours de chacun, telles que des cales 16 aux parties inférieure et supérieure du montant 1 pour le cadre et des cales 24 à la partie supérieure du guide 2 pour le contrepoids. Enfin des cales 17 et 18 peuvent être prévues pour caler le panneau en partie basse quand il est monté sur le cadre mobile ainsi qu'une cale 19 sur la traverse supérieure 8 pour centrer latéralement ce panneau lors du mon-

tage. Ces cales peuvent être en polyamide.

Les montants 1 sont reliés au support 4 fixé sur l'armoire par des pièces éventuelles de liaison 4₁ et entre eux de préférence par au moins une traverse entretoise fixe 7 assurant leur parallélisme et leur rigidité.

Par ailleurs, nous avons décrit deux types de déplacement possible, l'un du cadre mobile par rapport aux montants et, l'autre du panneau par rapport au cadre lors de son démontage. Compte tenu des personnes différentes pouvant effectuer l'une ou l'autre manœuvre, le dispositif peut comporter d'une part un verrouillage 13 par clef spéciale utilisable par le personnel autorisé à intervenir sur l'armoire, lequel verrouillage permet dans sa position ouverte le déplacement vertical dudit panneau et son immobilisation soit en position haute soit en position basse, et d'autre part un autre verrouillage 15 par une clef différente utilisable par d'autres personnels, lequel verrouillage 15 permet le démontage et le remontage du panneau sur le cadre mobile 29.

Chacun de ces verrouillages peut comporter le verrou proprement dit 13 fixé sur une traverse de l'objet mobile par un support 12 et dont le pêne bascule dans une encoche de la traverse du support fixe qui le reçoit.

Le panneau démontable peut être monté dans le cadre mobile grâce à une traverse qui s'emboîte dans celle 8 supérieure de celui-ci en forme de "n" et qui peut alors avoir sa face avant ouverte de 30 à 60° pour faciliter cet emboîtement. Une autre traverse inférieure supportant le panneau est enfilée alors et appuyée sur la traverse inférieure 6 du cadre sur laquelle le ou les verrous 15 l'immobilise.

Revendications

1. Procédé d'habillage d'armoires électriques (26) situées sur la voie publique de type comportant des portes (28) d'accès, frontales ou latérales, et contenant des équipements sur lesquels seul un personnel autorisé peut intervenir, caractérisé en ce que :

- on fixe sur tout support apte à les recevoir et à résister aux efforts que peut provoquer l'application du présent procédé, au moins deux supports (4) disposés de part et d'autre de la face où se trouvent lesdites portes d'accès (28) ;

- on dispose sur ces supports (4) tout système télescopique compensé permettant un mouvement vertical à l'avant de l'armoire (26) d'un cadre (29), entre une position basse où il peut être verrouillé ou une position haute ;

- on fixe sur ce cadre (29) un panneau démontable (30) dont la forme enveloppe et cache en grande partie celle de ladite armoire, les supports (4) et le

système télescopique quand ledit cadre (9) est en position basse ;

- on dégage les portes (28) d'accès en amenant ledit panneau (30) et le cadre (29) alors déverrouillé par une personne autorisée en position haute sans effort et ladite personne peut intervenir dans ladite armoire;

- on démonte du cadre (29) et on change ledit panneau (30) chaque fois c'est nécessaire tel que pour le nettoyage

2. Procédé d'habillage d'armoire électrique suivant la revendication 1 caractérisé en ce que :

- on fixe sur les supports (4) des montants verticaux (1) fixes à profil semi-fermé d'une hauteur supérieure à celle de l'armoire comportant chacun deux faces perpendiculaires, de telle façon que l'une des faces de l'un est parallèle à celle équivalente de l'autre et que la deuxième face de l'un est dans le même plan que son homologue de l'autre ;

- on fait glisser verticalement le long de ces montants (1) ledit cadre (29) mobile équipé du système de verrouillage, et de galets (10) pouvant rouler sur les deux dites faces de chaque montant et guidant ledit cadre (29) dans son mouvement vertical, réalisant ainsi ledit système télescopique ;

- on installe à la partie supérieure de chacun desdits montants (1) des poulies de renvoi supportant un câble (25), relié d'un côté audit cadre mobile (29) et de l'autre côté à un contrepoids (23) extérieur audit profil.

3. Dispositif d'habillage d'armoire électrique (26) située sur la voie publique de type comportant des portes (28) d'accès, frontales ou latérales, et comportant des équipements sur lequel seul un personnel autorisé peut intervenir caractérisé en qu'il comprend :

- deux supports (4) fixes disposés de part et d'autre de la face où se trouvent lesdites portes d'accès (28) ;

- tout système télescopique fixé sur ces supports (4), compensé et permettant un mouvement vertical ;

- un cadre mobile (29) solidaire de ce système télescopique doté d'un moyen de verrouillage et placé en avant de l'armoire (26) ;

- et un panneau mobile (30) fixé sur ce cadre (29) dont la forme enveloppe en grande partie celle de ladite armoire, ainsi que les éléments précédents quand ledit cadre est en position basse et qui dégage les dites portes (28), quand il est mis en position haute par les personnes autorisées, grâce audit système télescopique.

4. Dispositif d'habillage d'armoire électrique (26) suivant la revendication 3 caractérisé en ce que lesdits supports fixes (4) sont fixés directement sur l'armoire (26), et ledit panneau mobile (30) est démontable et verrouillable facilement par tout système connu sur ledit cadre (29) afin de pouvoir

l'enlever et le remplacer à la demande.

5. Dispositif d'habillage d'armoire électrique (26) suivant la revendication 3 caractérisé en ce que lesdits supports fixes (4) sont fixés sur le sol de part et d'autre de l'armoire (26) et ledit panneau mobile (30) est démontable et verrouillable facilement par tout système connu sur ledit cadre (29) afin de pouvoir l'enlever et le remplacer à la demande.

6. Dispositif d'habillage d'armoire électrique (26) suivant l'une quelconque des revendications 3 à 5 caractérisé en ce que ledit système télescopique comprend :

- des montants verticaux (1₁) et (1₂) fixes à profil semi-fermé d'une hauteur supérieure à celle de l'armoire (26) comportant chacun au moins deux faces perpendiculaires de telle façon que l'une des faces de l'un est parallèle à celle équivalente de l'autre, et que la deuxième face de l'un est dans le même plan que son homologue de l'autre ;

- des galets (10) et (11) solidaires du cadre mobile (29) pouvant rouler sur les deux dites faces de chaque montant (1) de telle façon que ledit cadre est guidé dans son mouvement vertical et immobilisé dans les deux autres directions ;

- des poulies (20) de renvoi supportant un câble (25) relié d'un côté au cadre mobile (29) et de l'autre côté à un contrepoids (23) extérieur au dit profil.

7. Dispositif d'habillage selon l'une quelconque des revendications 4 à 6 caractérisé en ce qu'il comporte d'une part un verrouillage (13) par clef spéciale utilisable par le personnel autorisé à intervenir sur l'armoire, lequel verrouillage permet dans sa position ouverte le déplacement vertical dudit panneau et son immobilisation soit en position haute soit en position basse et d'autre part un autre verrouillage (15) par une clef différente utilisable par d'autres personnels, lequel verrouillage (15) permet le démontage et le remontage du panneau sur le cadre mobile (29).

8. Dispositif d'habillage selon l'une quelconque des revendications 6 à 7 caractérisé en ce que lesdits contrepoids (23) coulissant verticalement dans des guides fermés (2) fixés en arrière et contre lesdits montants (1).

9. Dispositif d'habillage selon l'une quelconque des revendications 3 à 8 caractérisé en ce que le panneau (30) a une surface avant (33) en forme de courbe concave dans les plans vertical et horizontal et les côtés latéraux (32) revenant sur les côtés de ladite armoire.

10. Dispositif d'habillage selon l'une quelconque des revendications 6 à 9 caractérisé en ce que les deux montants verticaux (1) sont reliés entre eux par au moins une traverse entretoise fixe (7) assurant leur parallélisme et leur rigidité.

11. Dispositif d'habillage selon l'une quelconque

des revendications 4 à 10 caractérisé en ce que ledit panneau démontable (30) mobile comporte une surface inférieure en forme de "U" de telle façon que posé sur le sol, ce panneau soit verticalement stable par lui-même.

5

10

15

20

25

30

35

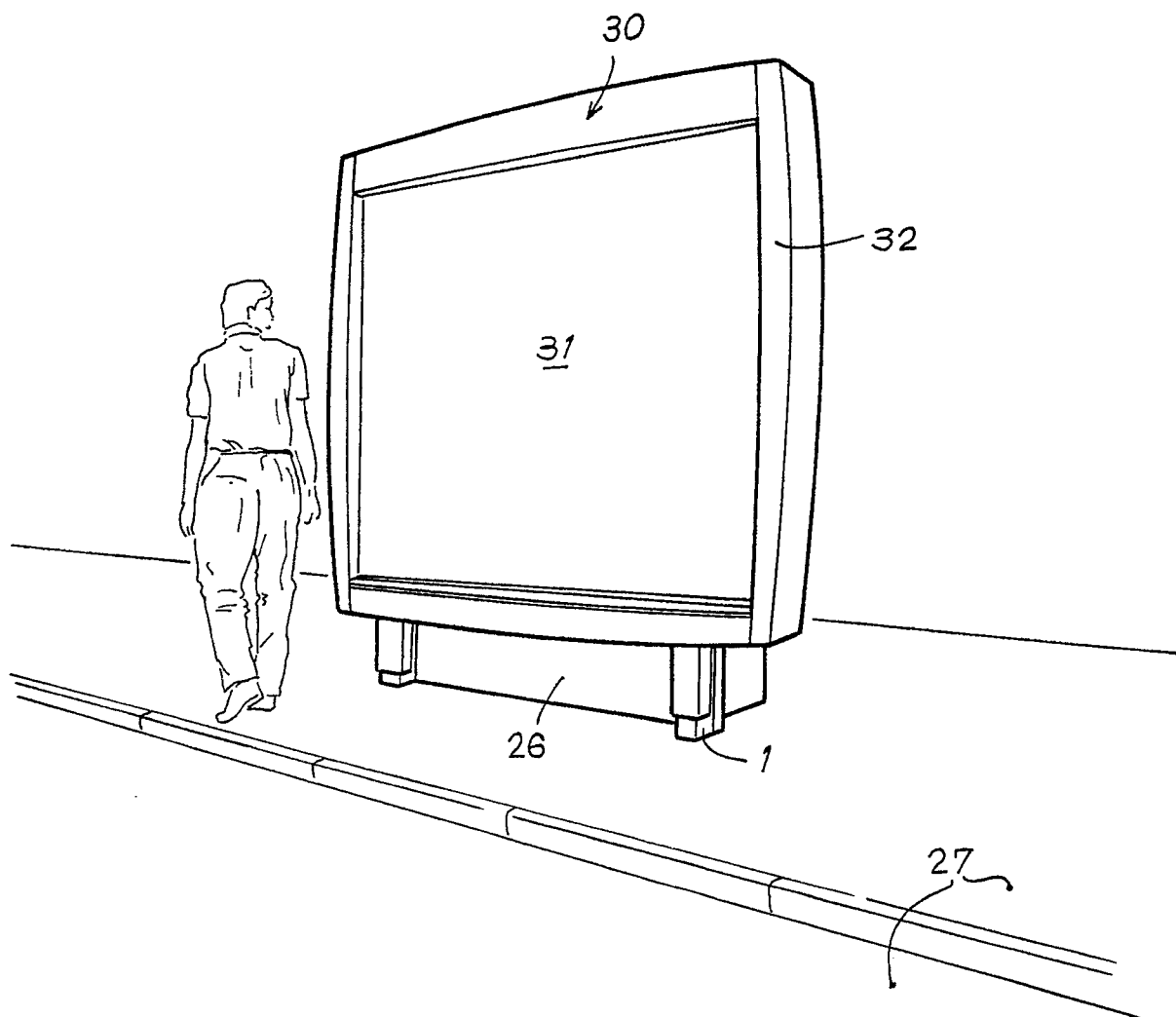
40

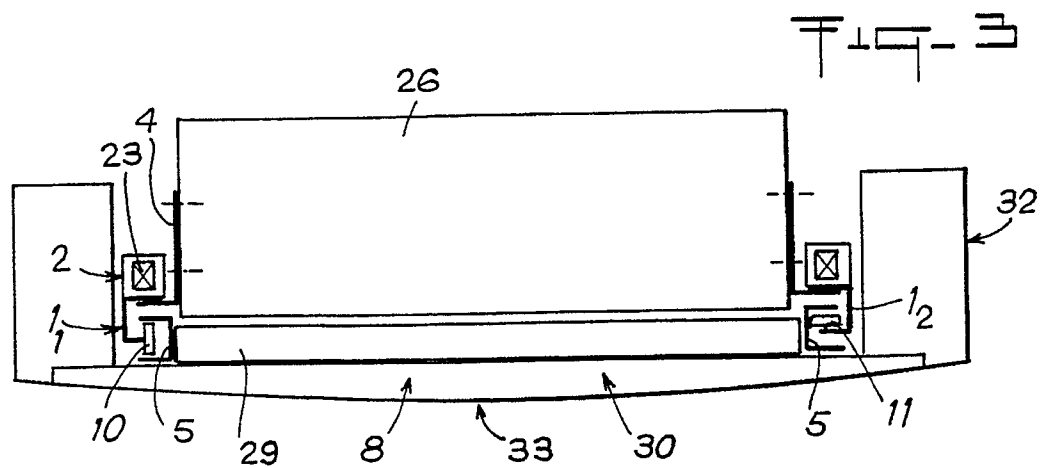
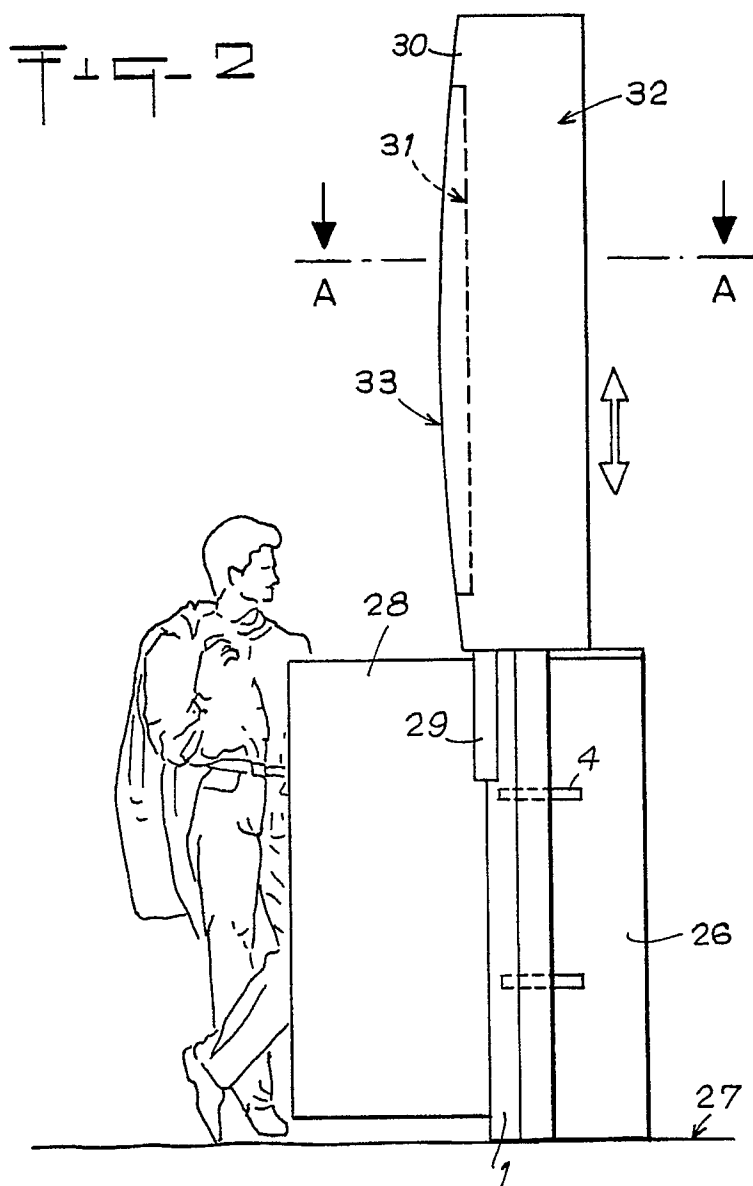
45

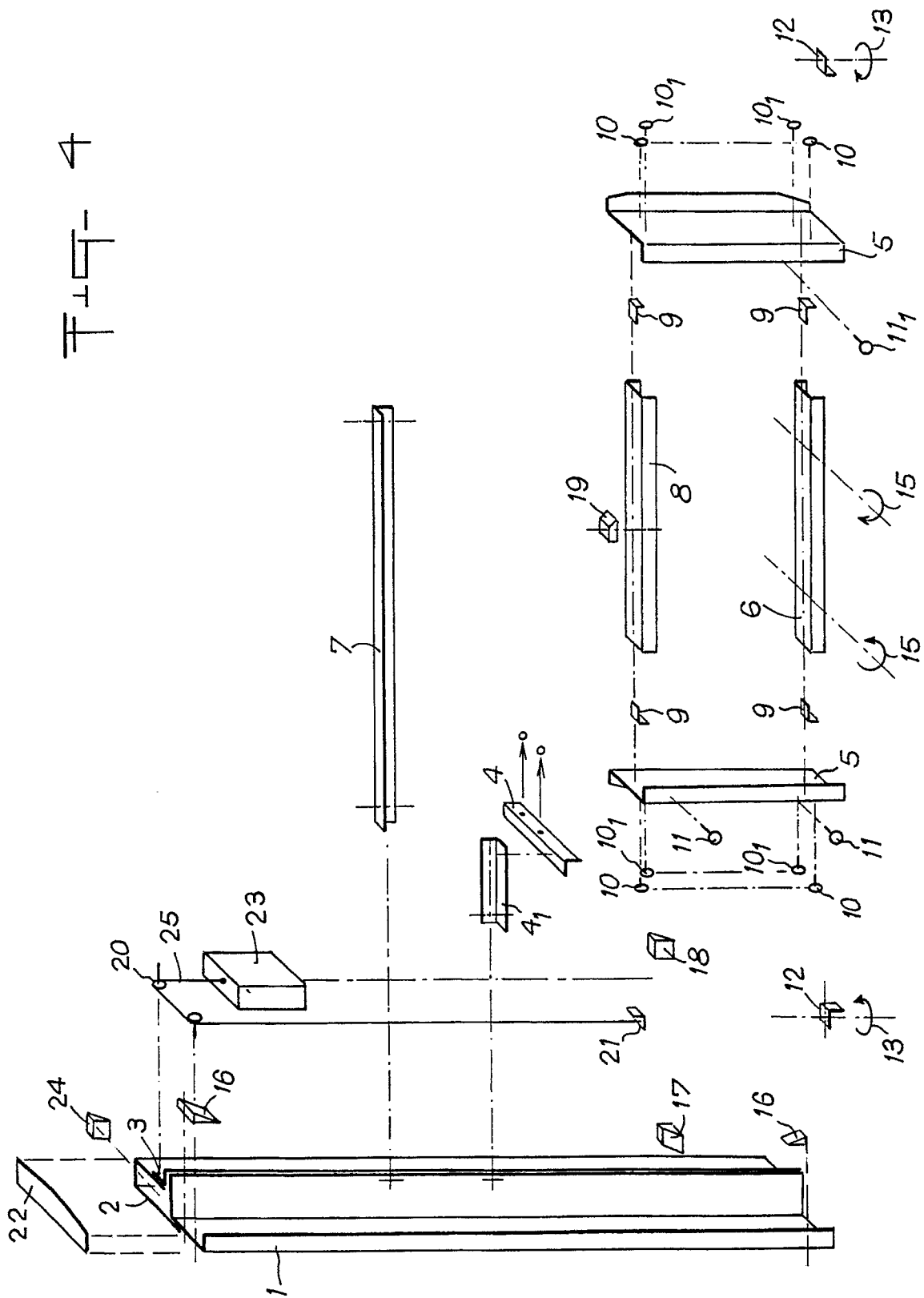
50

55

Fig- 1









Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 90 43 0019

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	US-A-3 609 898 (D. BROWN) * Revendications; figures 1-4 * - - -	1	G 09 F 15/00
A	EP-A-0 322 302 (J. LANDON) * Résumé; figures 1-7 * - - - - -	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			G 09 F
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 07 janvier 91	Examineur GALLO G.G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X: particulièrement pertinent à lui seul Y: particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons ----- &: membre de la même famille, document correspondant			